

**Commune de**

**HODENT**

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE  
21 DEC. 2005  
ARRIVÉE

**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la

délibération en date du :

**.08. DEC. 2005...**

*Le Maire  
J. Cousin*



**6 a**

**NOTICE SANITAIRE**

## RESEAU ASSAINISSEMENT

La commune bénéficie d'un réseau collectif d'assainissement.

Le traitement des eaux usées est assuré par une station d'épuration d'une capacité de 350 équivalents / habitants située à côté de la petite zone industrielle.

Le rejet s'effectue dans la rivière l'Aubette.

L'ensemble du village est desservi par le réseau à l'exception des écarts bâtis situés le long de la RD 86 en entrée d'agglomération (lieu-dit " la Jalousie ").

En ce qui concerne les eaux pluviales il n'existe pas de réseau unitaire ; seule une canalisation le long de la RD 86 en sortie d'agglomération achemine les eaux vers l'Aubette via un fossé.

## COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES

La commune de Hodent compte actuellement 267 habitants, ce qui représente environ 334 kg de déchets à collecter et à traiter par jour.

Hodent adhère au Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin.

Le SMIRTOM a mis en place le tri sélectif depuis 2000. Trois bacs de couleur jaune, bleu et vert ont été remis à chaque foyer pour permettre le recyclage des déchets.

Le bac jaune est destiné aux bouteilles et flacons en plastique, aux briques alimentaires, aux cartons, aux aérosols et bidons, aux boîtes de conserve et de boisson ainsi qu'aux boîtes en acier. La collecte s'effectue toutes les semaines le jeudi .

Le bac bleu est destiné aux journaux, magazines et prospectus. La collecte s'effectue toutes les semaines le jeudi.

Le bac vert est destiné au verre. La collecte de ce bac s'effectue toutes les semaines le vendredi.

La collecte sélective s'effectue selon un calendrier de collecte remis par le Syndicat dans les mairies adhérentes.

L'enlèvement des ordures ménagères s'effectue toutes les semaines le vendredi.

La collecte des encombrants à lieu trois fois dans l'année, en général en janvier, mai et septembre.

La commune d'Hodent dépend de la déchetterie de Magny en Vexin.